

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2010

Le 29 mars 2010, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 13 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Gilbert THIODET.

Absents excusés : 2 membres : Pascal AUDUC (procuration à Michel BOUSQUET), Bruno TASSAN.

Date de la convocation : 23 mars 2010.

Secrétaire de séance : Stéphane LANCOUD.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Stéphane LANCOUD est désigné Secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET COMPTE DE GESTION 2009

Sous la présidence de Madame Annie CARRIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2009, qui s'établit ainsi :

❖ Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées en 2009 s'élèvent à 1.350.387,10 € et les recettes à 1.811.740,53 €, avec le report de 2008, soit un excédent de clôture de 461.353,43 €.

❖ Section d'investissement :

Les dépenses réalisées en 2009 s'élèvent à 962.150,92 €, et les recettes à 1.045.134,92 €, avec le report de 2008, soit un excédent de clôture de 82.984,00 €.

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Compte tenu du fort déficit des restes à réaliser, l'affectation de l'excédent de fonctionnement de clôture mentionné ci-dessus doit être exclusivement en réserve, au compte 106.

Hors de la présence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte Administratif 2009 et constate sa conformité avec le Compte de Gestion 2009,
- **affecte** les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :
 - réserves (compte 106) = 461.353,43 €

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2010

Etant donné les grands chantiers d'aménagement prévus sur la Commune, il est proposé d'augmenter de 3 % les taux de chaque taxe communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les taux applicables aux taxes communales pour l'exercice 2009 à :

| | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation = | 10,33 % |
| - Taxe foncière bâti = | 12,70 % |
| - Taxe foncière non bâti = | 40,41 % |

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote**, en euros, les subventions communales suivantes :

| | |
|---|----------|
| - APE : | 1.600 € |
| - APE (fonds d'animation) : | 2.625 € |
| - APE – Classes de neiges / « Bleue » : | 4.950 € |
| - A.I.C.A. : | 315 € |
| - Ecole de la Vie : | 400 € |
| - Etre en Fêtes : | 2.900 € |
| - Etre en Fêtes – « 14 juillet » : | 3.500 € |
| - Etre en Fêtes- Manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontières » : | 21.000 € |
| - La Belle Epoque : | 1.500 € |
| - La Boule du Salève : | 1.370 € |
| - La Boule du Salève – « Encadrement enfants » : | 930 € |
| - RASED | 300 € |
| - La Prévention Routière : | 80 € |
| - Nous Aussi | 630 € |
| - Sports et Loisirs Adaptés du Genevois : | 300 € |
| - MUTAME : | 150 € |
| - Crèche Parentale Ambilly – « Tintamarre » : | 1.250 € |
| - Amicale du Personnel d'Etrembières : | 200 € |
| - DDEN : | 50 € |
| - APE / Collège de Gaillard (FCPE) : | 100 € |
| - Ecoles privées : | 3.940 € |
| - Scouts Guides de France : | 150 € |
| - Vol libre du Salève : | 300 € |
| - Vol libre du Salève – Concert « Veyrier – Etrembières sans frontières » : | 800 € |
| - Energie sans frontières – Aide à Haïti : | 1.800 € |
| - Association des Maires de Vendée – Aide aux sinistrés : | 500 € |
| - Association des Maires de Charente-Maritime – Aide aux sinistrés : | 500 € |
| - CCAS : | 12.000 € |

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

- Fonctionnement :

Le montant de la section de fonctionnement passe de 1.660.607 € en 2009 à 1.630.849 € en 2010, soit une baisse de 1,79 %.

Les principales dépenses pour l'exercice 2010 restent les charges de personnel et les charges à caractère général. Quant aux recettes, elles proviennent principalement des impôts et taxes, ainsi que des dotations de l'Etat et des fonds genevois.

- Investissement :

La somme de la section d'investissement augmente fortement, de 43,41 %, passant de 1.945.390 € en 2009 à 2.789.905 € en 2010.

Les principaux programmes d'investissement consistent en la réalisation d'importants travaux de voirie (particulièrement la réalisation de la place du village au Pas de l'Echelle et le commencement de la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la traversée du Chef-lieu).

Les recettes sont essentiellement constituées de subventions, de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 affecté en intégralité en réserves. Un emprunt est prévu, pour un montant de 1.150.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2010.

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES PRALETS

L'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du Chemin des Pralets, afin de régulariser toutes les emprises foncières, suite à l'achèvement de l'aménagement du giratoire sur la RD1206, a eu lieu du 01 au 15 mars 2010, et n'a recueillie aucune observation.

Le Commissaire Enquêteur, au vu des éléments du dossier, a émis un avis favorable au déclassement de la partie du chemin des Pralets, pour une surface d'environ 87 m², et à son aliénation au bénéfice des riverains par voie d'échange. Il recommande que le tènement cédé faisant l'objet de ce déclassement soit grevé d'une servitude au bénéfice des concessionnaires des réseaux qui le traversent et pour l'exploitation desquels l'accès devra être préservé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le déclassement d'une partie du chemin des Pralets, pour une surface d'environ 87 m², afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder, conformément à la loi, à l'aliénation des parcelles déclassées.

ECHANGE DE TERRAINS – GIRATOIRE SUR LA RD1206

Afin de régulariser toutes les emprises foncières, suite à l'achèvement de l'aménagement du giratoire sur la RD1206, il est proposé l'opération suivante :

- Propriété consorts MAURIS-DEMOURIOUX : ils échangeraient une partie de leurs parcelles contre les droits successifs de 6 ayant droits dans la succession acquis par la Commune, la reconstruction d'un garage démoli lors des travaux et une partie déclassée du Chemin des Pralets.

Les parties cédées des terrains des consorts MAURIS-DEMOURIOUX concerneraient les parcelles B1140 (pour 211 m²), B288 (pour 45 m²), B1139 (pour 106 m²) et B1138 (pour 378 m²), soit une surface totale cédée de 740 m².

La partie déclassée du Chemin des Pralets cédée serait d'environ 87 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** cet échange de terrains dans le cadre de la réalisation du giratoire sur la RD1206,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ETRE EN FETES » POUR
LA MANIFESTATION « VEYRIER – ETREMBIERES SANS
FRONTIERES »**

Dans le cadre de la manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontières », qui se déroulera du 30 avril au 14 mai 2010, il est proposé d'établir une convention de soutien financier entre la Commune d'Etrembières et l'association « Etre en Fêtes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** cette convention financière entre la Commune et l'association « Etre en Fêtes » pour la manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontière »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Secrétaire de séance